



Rupture conventionnelle CDI après 3ans d'anciennete en alternance

Par angele1421

Bonjour,

J'ai réalisé mon alternance (ingénieure industrielle) dans une entreprise pendant 3 ans, puis ils m'ont proposé un contrat carte en 35h en CDI à la suite de mon diplôme.

Cela fait 1 an et quelques que je suis embauchée dans un bureau d'étude, mais la dynamique et les objectifs de l'entreprise ont changé et j'ai été convoqué pour qu'ils me proposent une rupture conventionnelle car je ne répondais plus vraiment à leur attente, ou sinon c'était licenciement si ça ne changeait pas dans les prochains mois à venir.

J'ai donc opté pour la rupture conventionnelle car ils ont cassé ma motivation avec cette annonce.

J'ai donc rdv dans 2 jours pour discuter du contrat et des indemnités, mais je n'ai aucune idée de ce que je peux demander.

Mon alternance était du 07 janvier 2021 au 31 aout 2023.

Mon CDI a débuté le 01 septembre 2023 avec un salaire à 3600? brut annuelle.

Ma convention est celle de SYNTEC.

Ils veulent arrêter mon contrat le 31 octobre.

Je n'ai trouvé aucune info avec mon profil, que puis-je demandé comme indemnité ?